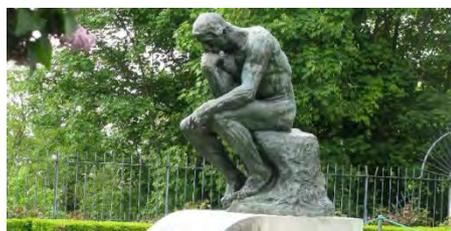


# Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon



Bulletin n° 163

Octobre 2022



Photo D. Soudoplatoff

*De terre, d'encre et de lumière - Dominique Soudoplatoff*



# Éditorial

## Meudon, Domaine national !

Depuis la fin du Second Empire en 1870, les anciens « palais impériaux ou domaines royaux » n'étaient plus protégés en tant que tels. En pratique, la République avait su les préserver en classant certaines parties et en confiant d'importantes parcelles à des établissements publics, comme à Meudon.

En 2016 une nouvelle loi a prévu de protéger ces domaines en tant que tels, en les classant complètement au titre des monuments historiques. La liste initiale publiée en 2017 ne comprenait que six domaines nationaux comme Chambord ou le Louvre.

Le CSSM a alors entrepris différentes démarches pour faire intégrer Meudon à cette liste. En effet, de nombreuses parties du domaine de Meudon comme le bassin de Chalais ou le Tapis Vert ne sont pas à ce jour bien protégées. Nos contacts avec le ministère de la Culture ont été fructueux puisqu'un décret du 17 juin dernier porte la liste des domaines nationaux à seize en y intégrant Meudon. C'est un grand succès pour notre action qui permettra en particulier de réaliser enfin la remise en état complète de la Grande Perspective, une des plus belles de France par ses vues, son relief, ses terrassements ou sa longueur. La restauration du Tapis Vert côté nord en contrebas de l'Orangerie, avec le départ des engins techniques (GPSO), va enfin être planifiée.

Ce classement va enfin garantir le succès de nos efforts permanents de préservation depuis plus de cinquante ans. Par exemple au cours des dernières années, nous avons contribué à éviter par un recours gracieux une construction en dur dans le secteur des engins techniques et à éviter qu'un champignon en béton ne s'élève dans l'axe de la perspective, pas loin du parterre de l'Orangerie pour la sortie de l'ouvrage d'évacuation du tunnel ferroviaire Meudon - Chaville. Nous avons aussi œuvré pour la restauration de la place du Maréchal-Leclerc et plus récemment pour la remise en état du Tapis Vert côté sud, dans le respect de la perspective, en liaison avec l'ONF.

Cependant les limites précisées par le décret du 17 juin ne sont pas satisfaisantes : le domaine de l'ONERA, de même que certaines parcelles du bassin de Chalais ou de son pourtour en sont exclus<sup>1</sup>, alors qu'elles font pourtant partie du cœur du domaine. Il ne faudrait pas que sous couvert de protéger Meudon, l'État acte son démantèlement partiel ! C'est pourquoi nous avons adressé un recours gracieux au Premier ministre signataire du décret et nous sommes coordonnés avec d'autres associations comme Sites et Monuments, Vivre à Meudon et l'Arhyme (qui restaure le réseau hydraulique historique du domaine) ; ces associations ont fait des recours cohérents avec le nôtre.

Il faut souligner enfin que le classement en domaine national n'interdit ni sa valorisation par des concessionnaires privés ni la construction de bâtiments nouveaux comme des restaurants ou autres pour l'accueil du public, ni même d'autres activités comme la recherche pour l'Observatoire. Bien sûr, les règles normales concernant l'insertion dans le site, le respect de la forêt, le stationnement ou le bruit devront être respectées et contrôlées avec une grande vigilance par les pouvoirs publics.

Christian Mitjavile  
Président du CSSM

---

<sup>1</sup> Ce point n'est pas mentionné dans l'article de *Chloroville* (septembre 2022, p. 14)

# Sommaire

## 2 Éditorial

4 **BRÈVES** - *Christian Mitjavile, Yves Terrien, Nicole Meyer-Vernet, Jean-Baptiste Delaporte*

7 **La renaissance du domaine national de Meudon : chronique d'une malencontreuse amputation** - *Honoré de Meudon*

8 **Les sculpteurs contemporains à Meudon (4)**  
- *Dominique Soudoplatoff*



Photo B. Habert

18 **Villes de demain** - *Pierre Mougin*

22 **Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** - *Yves Terrien*

25 **La forêt de Meudon, une forêt péri-urbaine en danger !**  
- *Michel Riottot*

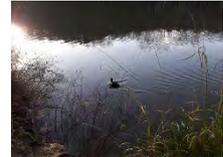


Photo D. Rabain

32 **Nouveaux aménagements sur la Grande Perspective**  
- *Gilles Fiant*

34 **Propos d'un schnock** - *Pierre Mougin*

36 **Un témoignage du passé méconnu : l'abreuvoir de Meudon** - *Denys Millet*

37 **In memoriam : Lucien Grinda** - *Bernard Chemin*

38 **In memoriam : Pierre Sabatier** - *Yves Terrien*

39 **Meudonnais et ... comblés** - *Honoré de Meudon*

---

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Comité de rédaction : Yves Terrien, Marie-Rose Frichet Ramarao et Michel Riottot

*Les opinions exprimées sont celles des auteurs des articles. Toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation préalable. La rédaction remercie les auteurs, Éric Thirion pour la correction d'erreurs typographiques, et Gilles Fiant et Danièle Rabain pour leurs photos.*

Adhésion pour l'année 2022 : membres adhérents 25 €, étudiants ou moins de 25 ans : 5 €, bienfaiteurs à partir de 30 €. Vous pouvez joindre le CSSM au 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon ou par courriel : sites.meudon@wanadoo.fr

Crédits photo : ©Tous droits réservés.

**Bandeau de couverture** : Musée Rodin (*Le Penseur*, jardin de la villa des Briants à Meudon), Joël Cuénot (la grande coupole de l'Observatoire), Pierre Sabatier (Immeubles Pouillon à Meudon-la-Forêt).

# Brèves

Par Christian Mitjavile, Yves Terrien, Nicole Meyer-Vernet et Jean-Baptiste Delaporte

(Voir aussi notre site [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com))

## Lotissement du CNRS à Bellevue (C. M.)



La mairie a informé du démarrage courant 2023 d'un chantier de 219 logements sur une partie des terrains du CNRS à Bellevue. Le permis accordé en 2015 est « apuré de tout recours ». Le CSSM avait fait un recours gracieux rejeté fin 2015 ; nous avons cependant obtenu quelques améliorations comme l'ouverture au public du passage piéton prévu entre la rue Marcel-Allégot et le chemin des Lacets ou l'amélioration de la ligne des terrasses toitures vue du nord.

Cette construction massive, 31591 m<sup>2</sup>, 28 mètres de hauteur (l'équivalent de 10 immeubles de plus de 20 logements chacun) va bouleverser le caractère de Bellevue ; même si des parkings sont prévus pour les nouveaux habitants, la circulation automobile va fortement augmenter, générant des difficultés dans tout le secteur, notamment rue Marcel-Allégot et chemin des Lacets.

Si les constructions semblent respecter l'aspect général de la rue Marcel-Allégot, elles vont dégrader fortement le site : le magnifique grand hôtel de Bellevue, qui apparaît aujourd'hui depuis une grande partie de l'ouest de la région parisienne inséré dans un écran de verdure sur les coteaux de la Seine, ne sera plus vu que comme l'extrémité d'une imposante barre d'immeubles de même hauteur. De telles constructions ne nous paraissent pas conformes aux orientations paysagères et environnementales de la Région qui prévoient que la ligne de crête des coteaux ait une apparence verte et que le sentier des coteaux soit mis en valeur.

Ce lotissement nous paraît donc très malvenu alors que Meudon dépasse largement les objectifs de densification prévus au SDRIF (Schéma Directeur de la Région Parisienne). De plus la vente d'une partie de ses terrains devait permettre au CNRS de financer des aménagements sur le lot qui lui reste côté est, c'est-à-dire le grand hôtel de Bellevue et ses abords. Or ces aménagements sont remis en cause par le CNRS. Le lotissement en cours a donc perdu sa justification et les accords initiaux conclus entre le CNRS et les promoteurs ne sont plus d'actualité.

Dans ce contexte il est légitime de demander d'une part la réhabilitation initialement prévue des terrasses nord du grand hôtel côté chemin des Lacets avec la suppression des hangars et d'autre part le maintien sans aucune construction nouvelle de la grande esplanade qui entoure le bâtiment vu de la place Aristide-Briand.

Cette grande esplanade pourrait en partie être ouverte au public. En outre il est peut-être encore possible d'obtenir une diminution des constructions prévues par une réduction des hauteurs.

Les interlocuteurs publics sont la mairie, mais aussi le préfet des Hauts-de-Seine et le CNRS.



Bâtiments du CNRS chemin des Lacets (photo N. M.-V.)

## Île Seguin (Y. T. et C. M.)

Nous vous avons tenus régulièrement informés des projets immobiliers que la ville de Boulogne veut réaliser sur l'Île Seguin et des nombreuses actions entreprises par le CSSM pour éviter une dégradation d'un des plus beaux sites de la Région.

Même si le projet « Vivaldi » actuellement proposé par Bouygues présente des améliorations par rapport au projet « DBS » précédent, il n'en reste pas moins que c'est un projet très massif.



Photo Doc. Île Seguin - Rives de Seine, Enquêtes publiques

Avec cinq autres associations, nous avons déposé le 17 août à titre conservatoire un recours contre le rejet par le maire de Boulogne du recours gracieux déposé contre les permis de construire obtenus précédemment par Bouygues-immobilier. Nous avons également déposé un recours contre l'agrément donné pour 110 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires ; cet agrément nous semble abusif alors que l'équilibre entre logements et bureaux n'est pas satisfaisant dans cette zone et que de nombreux bureaux existants y sont déjà disponibles.

Actuellement des contacts ont été établis entre Bouygues-immobilier et notre groupe d'associations et une négociation démarre. Nous y participons bien sûr, dans l'esprit de la « Déclaration de l'Île Seguin » à laquelle nous avons adhéré et dont un point central est la protection du paysage de cette vaste boucle de la Seine en aval de Paris. En pratique, nos objectifs seront d'obtenir des réductions très importantes de la surface construite et des hauteurs des immeubles afin de protéger les vues transversales Meudon-Boulogne et longitudinales le long du fleuve.

## Constructions de logements à Meudon (Y. T.)

Il semblerait que les analyses sur le logement publiées dans le numéro 161 de notre bulletin ne soient pas appréciées par tous.

Certains membres du CSSM connaissent bien le groupe de Meudon de SNL (Solidarité Nouvelle Logement) et partagent avec lui l'analyse qu'il y a une crise du logement social à Meudon, principalement du logement vraiment social, car on construit à Meudon surtout du logement social plutôt haut de gamme ne permettant pas d'accueillir les plus défavorisés. C'est d'ailleurs le cas aussi dans d'autres communes de la région parisienne.

Mais qu'il y ait à Meudon une "crise du logement" tout court est inexact. Depuis plusieurs années Meudon est, dans GPSO, parmi les plus en pointe pour les constructions nouvelles : le rythme dans

notre commune a largement dépassé celui imposé par le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France), comme nous l'avons montré dans l'article sur le PLU de notre bulletin n° 161. Le SDRIF nous demande de construire environ 180 logements/an sur la période 2014-2030 alors que, entre 2014 et 2019 inclus, on en a construit plus de 280/an. Notre Comité, qui s'oppose à la municipalité sur des points particuliers qui dégradent la beauté de notre commune mais ne conteste pas les prescriptions du SDRIF, poursuit une action justifiée en demandant un ralentissement afin de ne pas construire plus que le SDRIF ne le demande et éviter une trop forte densification de notre ville.

Enfin, qu'il y ait une "crise du logement" dans la région Île-de-France est discutable : on peut penser que c'est une grosse erreur de concentrer toute l'activité et la population dans cette région alors que tant de villes moyennes où il fait bon vivre périclitent faute d'activité et voient leur population fuir vers la région parisienne ! Heureusement, et c'est peut-être le seul point positif de l'épidémie de Covid19, il semble que ce mouvement s'inverse et il est souhaitable que cela perdure.

## Carrières de la colline Rodin (N. M.-V., C. M. et J.-B. D.)

La décision de comblement de la carrière Arnaudet, classée comme "site artistique et scientifique" en 1986, a suscité une grande émotion.

Une trentaine d'associations rassemblant défenseurs du patrimoine, scientifiques, architectes, écologistes et spéléologues, ont organisé plusieurs manifestations et une conférence de presse, toutes abondamment relayées par les médias.



© Fonds d'Archives Elie Gosse et Philippe Gouault

Les opposants au projet ont notamment souligné que la Commission régionale du patrimoine



géologique d'Île-de-France considère que "le choix du comblement est celui qui altère le plus le site classé et que ces travaux présentent les risques les plus importants de déstabilisation des galeries non comblées". Ils rappellent que, selon des géologues de renommée internationale, la décision de combler repose sur une méconnaissance de la géologie structurale qui conduit (1) à surestimer le risque souterrain actuel

(Gély et al. 6/07/2022 dans la revue *naturae* du MNHN), et (2) à négliger les risques du comblement qui pourrait déstabiliser le versant entier de la colline en empêchant le drainage des eaux assuré par le réseau de galeries (mémoire de *Maury Consultants*, 26/02/2022).

De nombreuses réactions et tribunes dans la presse ont condamné la destruction d'un patrimoine remarquable alors que des solutions alternatives n'ont pas été étudiées et que les travaux ne prennent pas en compte la valorisation des galeries pour leur ouverture au public.

À défaut du moratoire sur l'engagement des travaux qui avait été demandé, le CSSM attend du maire de Meudon que soient arrêtées d'urgence des modifications au plan initial afin de permettre d'inclure les galeries hautes du niveau intermédiaire dans un parcours de visite public. Sinon, ces galeries emblématiques ne seraient accessibles qu'aux services d'inspection et de contrôle, mais - contrairement aux engagements pris voilà trois ans - inaccessibles au public qui, au mieux, ne pourrait accéder qu'à 8 % des carrières actuelles.

## **La renaissance du domaine national de Meudon : chronique d'une malencontreuse amputation**

Sonnez, cloches de Saint-Martin, sonnez à titre de joyeux avènement la création officielle du désormais « domaine national de Meudon », héritier de l'ancien domaine royal puis impérial. La parution de cette naissance au *Journal Officiel* du 19 juin dernier, au titre du ministère de la culture et sous la signature prestigieuse de notre Première ministre, rempli de joie et d'espérance tous ceux qui depuis des lustres œuvraient pour ce renouveau et le Comité de Sauvegarde des Sites ne peut qu'applaudir à cette heureuse nouvelle.

Mais, car il y a un mais, pourquoi faut-il que notre approbation ne soit pas totale et que des exceptions amputent ce nouveau domaine de parcelles qui devraient en faire partie à titre de pieux héritage ? Pourquoi avoir exclu du périmètre historique, sans raison évidente et explicable, diverses parcelles çà et là qui ne méritaient pas pareille éviction ?

Je ne m'attacherai qu'à l'une d'entre elles : une parcelle, certes modeste de 4 874 mètres carrés mais prestigieuse, située à proximité immédiate et en bordure du bassin de Chalais dont elle constitue une partie de l'écrin naturel qu'avait voulu lui donner Le Nôtre en 1685 et que nul jusqu'alors, même chez les plus iconoclastes, n'avait songé à dissocier. Cette amputation serait-elle destinée, comme l'ont avancé de mauvaises langues, à libérer de toute contrainte juridique ou administrative le mécène généreux qui nous annonce à grand renfort de publicité la prochaine ouverture d'un espace attractif « newlook » dont des esprits chagrins, dont font partie nombre de membres de notre Comité, regrettent l'incorporation au nouvel espace culturel et gastronomique en gestation, présage de la dénaturation d'un lieu prestigieux.

Ronsard avait su jadis par son talent poétique arrêter les bras profanateurs d'une belle forêt. Pourrons-nous par nos seules minces protestations freiner et arrêter un nouveau massacre environnemental ?

Puisse Madame la Première ministre, mieux informée, restituer au domaine national les modestes 4874 mètres carrés qui en sont partie intégrante et dont rien ne justifie qu'ils en soient dissociés.

D'avance merci.

Honoré de Meudon<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> alias de Bernard Chemin

# Dominique Soudoplatoff

## Des chemins de traverse vers la sculpture

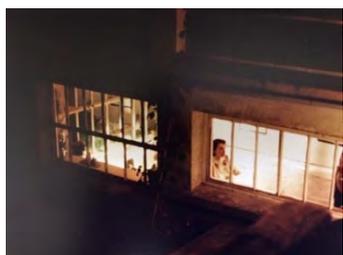
Née à Dijon, j'ai fait une scolarité dans une école où les arts n'étaient pas du tout présents. Enfant, adolescente, je lisais beaucoup. Je consacrais aussi du temps à la musique (piano, chant et guitare). Je ne sais plus très bien comment le dessin a pris de l'importance mais je me souviens que pendant mes années de lycée, je dessinais les portraits de peintres, hommes de lettres et musiciens qui illustraient les manuels de littérature et ceux des pochettes de disque, puis les portraits des personnes de ma famille. Un voisin professeur de dessin m'encouragea et me donna un pain d'argile et sa sellette de sculpteur dont il ne se servait plus. Pendant l'été qui suivit, j'ai modelé le buste de ma mère et celui de mon jeune frère.



Photo A-S Soudoplatoff

Mais à l'heure du choix, c'est vers les lettres que je me suis orientée ; le goût pour la littérature ne m'a jamais quittée. Dans mon travail d'artiste, l'écriture a pris sa place, une écriture pour soi qui nourrit la recherche et l'éclaire parfois.

Pendant l'année de maîtrise, j'ai suivi des cours de modèle vivant aux Beaux-Arts de Dijon. Ma maîtrise terminée, renonçant à passer les concours d'enseignement, je suis partie à Paris où j'ai fréquenté les cours de dessin de Boris Tassilzky et de peinture de George Rohner à l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. Parallèlement, j'enseignais le français.



Un séjour de six mois à New-York m'amena à quitter mon poste d'enseignement ; je pus peindre, dessiner et visiter les riches collections des musées. De retour en France, lors d'un stage de sculpture, je renouai avec la terre et modelai mes premières têtes-galets.



C'est une fois à Sèvres, où nous sommes venus habiter en 1991, que j'ai pu avoir un véritable atelier.

Alors la sculpture a pris le pas sur la peinture, d'abord par le travail de la terre puis par la taille de pierre et de bois.

En 2000, lors d'un long séjour en Californie, j'ai découvert la gravure, discipline très en lien avec la sculpture. Depuis, je la pratique régulièrement en contrepoint à la sculpture qui demeure mon activité principale.

## Sculpter la terre

Mes premières sculptures sont nées de l'argile. Puis, au gré des inspirations, des découvertes et des rencontres, j'ai utilisé d'autres matériaux. Ainsi, c'est dans un voyage au cœur des matières explorées au fil des années, que je vous entraîne.

*Viens te lover dans ma main, galet,  
tiens un instant compagnie  
à l'anonyme passant. Toi, le pain cuit  
au feu originel, nourris ce passant  
de ta force tenace, de ta tendresse  
lisse, au bord de cet océan  
sans borne, où tout vivant accorde  
au mendiant sans voix les faveurs,  
fais-moi don de tes inépuisables  
trésors ...*

Lors de mes balades en montagne et au bord de la mer, galets et rochers m'ont fait don d'inépuisables trésors. Ils furent la source de mes premières inspirations et de mes premières sculptures. C'est en argile que ces galets polis sont devenus visages ; les rochers empilés, les hautes falaises dressées se sont métamorphosés en figures humaines à l'attitude hiératique.



Photos S. Soudoplatoff

J'ai toujours travaillé la terre dans la masse, comme pour éprouver une certaine résistance d'où naîtra une forme. J'aime quand elle a la consistance du cuir, je peux mieux maîtriser les lignes et les courbes, affiner une arête... J'aime aussi la marteler avec une cuillère en bois pour créer des vibrations comme dans le métal ou la gratter afin d'obtenir des textures et jouer ainsi sur le contraste entre le lisse et le rugueux...

La série en terre plus récente « les murmurantes » illustre ce que je cherche dans le travail de la terre.

*Comment tamiser la distance  
Entre nous et l'absence  
Pour trouver à la fin notre présence ?*  
Roberto Juarroz



Photo A-S Soudoplatoff



Photo A.-S. Soudoplatoff

Il m'arrive d'éprouver le besoin de me confronter à un matériau plus résistant comme la pierre et le bois que j'ai découverts par la suite.



Néanmoins, je reviens régulièrement au travail de la terre. Certaines de ces sculptures en terre ont été moulées et fondues en bronze.

*Si un jour tu vois  
Une pierre qui te sourit.  
Iras-tu le dire ?*

*Guillevic*



*Photo A-S Soudoplatoff*

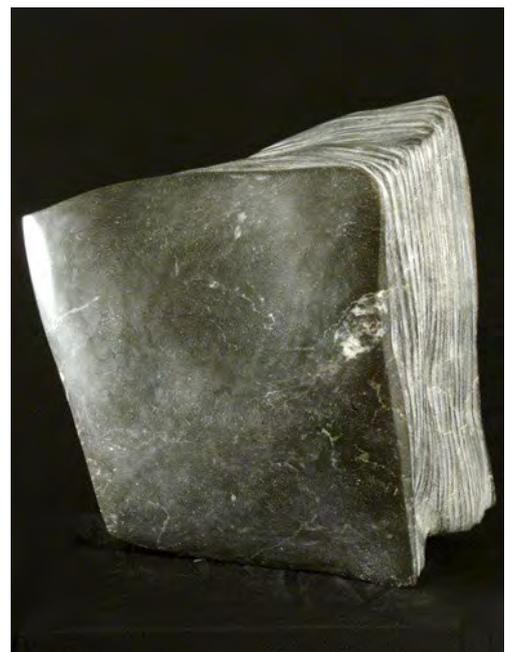
## Dans le grain de la pierre



*Photo B. Farat*

Attirée par la pierre, je m'inscrivis à un cours de taille à Jouy-en-Josas. Dès que j'eus en main ciseaux et massette pour sculpter le bloc d'albâtre, la magie opéra ; la pierre me transmettait son énergie, sa pureté. Depuis, à son contact, cette émotion demeure inchangée. L'année suivante, seule, j'ai poursuivi cet apprentissage en aménageant un atelier dehors, dans le jardin, sous les grands arbres. Je pus alors m'exercer sur des blocs récupérés ci et là, ce qui me donna une certaine liberté pour, comme le disait Constantin Brancusi « ...lutter avec la pierre, la caresser, la polir, savoir, avec angoisse comme avec joie, faire surgir la forme que l'on porte en soi mais qu'elle peut aussi nous avoir inspirée... »

Le livre, qui a été dès mon adolescence une ouverture au monde, est venu s'inscrire dans la pierre et s'est déployé sous des formes diverses : livres secrets, livre-galet, livre ouvert.



*Photo B. Farat*

Le dialogue silencieux avec la pierre me procure un calme intérieur. Je suis seule dans la pureté de la neige, dans un temps suspendu.

### *La pierre*

*Nous ne faisons que passer  
Tu nous apprends la patience,*

*d'être toujours le témoin  
de l'univers à son aube,*

*d'être l'élan du souffle même,  
soutien sans faille des vivants,*

*Toujours présence renouvelante  
Entre laves et granits,*

*N'espérant ni fleur ni feuille,  
ni fruit de la luxuriance*

*tu tiens le nœud des racines  
contre tous les ouragans.*

François Cheng *La vraie gloire est ici*



Photo D. Soudoplatoff



Photo D. Soudoplatoff

Un jour, je m'attaquais à un nouveau bloc de marbre destiné à devenir livre-stèle, les éclats jaillissaient sous l'outil. Je les ramassais, les observais dans la lumière du soleil, émerveillée par leur translucidité. Au fur et à mesure que je sculptais, je conservais précieusement ces éclats que je piquais sur un rondin à côté de ma sellette. Le livre-stèle fut délaissé ; je retravaillai légèrement ces éclats et les mis en mouvement sur des socles de terre cuite.

Alors, en combinant éclats de marbre et terre, je racontais, à mon insu, une histoire, notre histoire.



Photo B. Farat

*Silhouettes fragiles incrustées dans la terre,  
elles se meuvent dans un espace intemporel,  
empruntent parfois une étroite ligne de crête ou  
se rassemblent dans la pleine lumière.  
Certaines, solitaires, s'éloignent dans  
l'immensité du monde.*

Le voyage dans la pierre s'est poursuivi, inspiré par d'autres thèmes que j'ai aussi travaillés en terre, en particulier *la relation à l'autre* et à la limite de l'abstraction, la question de l'être.



Photo A-S Soudoplatoff

*Blottis*



*D'être*

Photo A-S Soudoplatoff

## Suivre le fil du bois



*Le dit de l'arbre I* Photo A-S Soudoplatoff

Changer de matériau permet d'exprimer autre chose, de vivre une autre expérience, d'éprouver d'autres sensations.

Mon père qui aimait le bois, se mit à restaurer des meubles à sa retraite. Ayant reçu toute une panoplie de ciseaux et gouges de la part d'un vieil artisan, il m'en donna une grande partie ainsi qu'un morceau de poirier et plus tard du merisier et des planches de noyer.

La verticalité du poirier m'inspira. La fente qui existait déjà sur toute sa hauteur guida mon geste ; suivant le fil du bois, je m'engageais, de ma gouge et de mon ciseau dans cette ouverture et laissais « parler l'arbre ».

Le contact du bois est bien différent mais tout aussi sensuel que celui de la pierre. De plus, je le sculpte à l'intérieur, bien à l'abri dans l'atelier, alors que la pierre je la travaille à l'extérieur même dans le froid de l'hiver, comme dans la neige. Un morceau de pommier, dont le centre avait été attaqué par les vers, m'invita à l'ouvrir en son cœur et lui donner le mouvement d'un rouleau de feuilles.



*Le dit de l'arbre II*

À chaque fois, comme pour la pierre, c'est un vrai corps à corps avec la matière qui exige énergie et patience. Mais quand la forme émerge et que les veines se révèlent, c'est un cadeau que la nature nous offre.

### **Dire le mouvement de la vie dans les plis du papier**



*Photo A-S Soudoplatoff*

*Les passagers* créés dans les éclats de marbre m'habitaient encore. J'ai eu envie d'en agrandir l'échelle en gardant cette idée de fragilité et de translucidité. Plier le papier faisait surgir des formes humaines qui vivaient dans la lumière.



Organisée avec un collectif d'artistes meudonnais (Christine Ray, Edmée Delsol, François Rabant et Albane Salleron), l'exposition *Ordalie* à la chapelle du Miracle à Avignon m'a donné l'occasion de créer en papier plié des sculptures grandeur nature en lien avec l'esprit du lieu.



Je garde, intense, le souvenir du silence des visiteurs devant le couple de Gisants.

*Photo D. Soudoplatoff*

## Sculpter le plâtre et la cire



*Plâtre*



*Marbre*

Même si le cœur de mon travail est la taille directe, il m'arrive de créer des sculptures en plâtre. C'est un matériau peu coûteux, facile à utiliser, ce qui permet de faire des recherches, de changer d'échelle très librement... J'ai réalisé ainsi une série de stèles plus grandes que celles que j'avais taillées en pierre. On peut obtenir un grain velouté et un beau poli pour les finitions, ce qui ne manque pas d'intérêt. Mais ce matériau n'est pas mon préféré ; j'ai vite besoin de retourner à la pierre, au bois ou à la terre.

## La cire et le bronze



Comme le plâtre, la cire offre d'autres possibilités : obtenir des répliques en bronze de sculptures en pierre ou en terre bien sûr, mais aussi modeler des sculptures de petites tailles. À une petite échelle, dans un lien très intime avec la matière, on peut « dire beaucoup », travailler en finesse, jouer avec les textures sous la flamme de la bougie. Une fois la cire fondue en bronze, procéder au ciselage et à la patine est une phase très agréable.



*Photo C. Ray*

## Dans la lumière de porcelaine

En écho aux sculptures en papier plié, je cherchais une matière plus pérenne pour poursuivre l'expression du mouvement, la fragilité et la lumière.

Grâce à un stage de porcelaine-papier animé par l'artiste Faezeh Afchar Kord, j'ai pu expérimenter le travail du pli dans un matériau à la fois translucide et plus durable, la porcelaine, à laquelle un ajout de cellulose donne plus de résistance. Cette matière permet d'obtenir des feuilles très fines qui peuvent être sculptées puis cuites à haute température. La technique est délicate ; le geste doit être sûr mais spontané pour exprimer le mouvement. Quelques minutes seulement entre la fabrication de la feuille et sa mise en forme ; pas de repentir en quelque sorte !



## Sculpter, graver

Selon le travail que j'engage en sculpture, la gravure peut venir en écho, comme pour explorer un autre champ d'expression à partir de la même source d'inspiration mais rarement simultanément.

C'est souvent par la sculpture que j'amorce une recherche (avec ou sans dessin préalable), recherche que je prolonge par un travail en gravure. Ainsi, dans mon expression de la figure humaine en duo, j'ai sculpté d'abord et gravé ensuite.



*Photo B. Farat*



Pendant, ce n'est pas systématique. Il est arrivé que ce soit l'inverse : d'abord les visages en gravure puis des petites têtes taillées dans des fragments de marbre.



*Photos A-S Soudoplatoff*

J'aime aussi, par le procédé du gaufrage, avec une matrice comportant du relief, « sculpter » le papier sans encre.

Par ailleurs, sans lien avec mon travail en sculpture, j'aime évoquer, en gravure comme à l'encre, des paysages imaginaires dans un univers d'ombre et de lumière.



## Apprendre en enseignant

Être guidée et nourrie de l'expérience d'autres artistes, pouvoir découvrir, pratiquer et développer des techniques dans différentes disciplines, confronter son travail au regard des autres dans la bienveillance sont des éléments importants qui permettent d'avancer sur le chemin de la création.

Animée par cette conviction, et croyant à la richesse de l'échange et aux partages des savoir-faire, j'ai participé en 2010 à la création de l'académie d'art de Meudon aux côtés de Christine Ray ainsi que d'autres artistes dont Albane Salleron, académie dont je suis actuellement la présidente, Roseline Granet en étant la présidente d'honneur.



Photo A-S Soudoplatoff

Au sein de cette académie, depuis plus de huit ans maintenant, j'anime un stage de taille de pierre et bois. C'est un bonheur toujours renouvelé de pouvoir partager sa passion, de voir les participants se confronter à la matière, pierre ou bois, et d'assister à la naissance de sculptures sensibles. J'accompagne certains d'entre eux qui développent d'année en année une démarche personnelle.

J'ai beaucoup appris d'eux et j'apprends encore.

## Faire éclore

Il arrive souvent que l'inspiration semble tarie. Les mains frémissent mais la tête est vide, habitée par un grand doute. « Que fait-on ainsi dans sa bulle, à l'abri du monde, d'un monde si bruyant, en si grand tumulte ? » Des pensées négatives traversent, envahissent, rongent ...



Pourtant, l'atelier attend patient, silencieux. Alors, on y retourne, inmanquablement !

*Jour après jour  
Pétrir l'argile  
Sous les doigts  
Formes nouvelles  
Comme surgies de la terre  
Après une lente germination.  
Jour après jour  
Au creux de la paume  
Des éclosions  
De multiples éclosions*

Pendant le confinement, ce travail prit tout son sens, comme un acte de résistance. Je travaillais l'argile avec ardeur, sans relâche. Le printemps, particulièrement foisonnant, donnait chaque jour plus de fleurs dans le jardin solitaire ; alors, dans l'atelier, naissaient une multitude d'éclosions.

*Contempler  
Formes étranges  
Faire éclore à nouveau  
Matières, mouvements, couleurs*



Quelques mois plus tard, par le regard de ma fille photographe, les sculptures ont éclos à nouveau. Un livre d'artiste est né de cette très belle expérience tissée à quatre mains.



Photos A-S Soudoplatoff

Puis, au printemps dernier, lors de l'exposition organisée en duo avec Christine Ray, *De terre, d'encre et de lumière*, le bastion de l'Orangerie nous a offert un cadre exceptionnel pour créer une grande installation. Disposer d'un site aussi chargé d'histoire, fut une chance unique. Il fallut s'imprégner du lieu, dialoguer avec les murs ocrés et les hautes voûtes de pierre, sentir la présence des orangers conservés encore quelques temps dans l'Orangerie voisine.

En lien avec le travail sur l'écriture de Christine décliné en porcelaine, grès et encre et avec mes plis de porcelaine, j'ai pu déployer sur un lit de sable placé au centre de la perspective, un long chemin d'éclosions. Cette installation redonna tout son sens à un travail réalisé au fil des jours ; éloge de la lenteur et un hymne à la vie.



Photos B. Habert



Depuis, sous les hauts arbres du jardin et dans l'atelier, pierres, bois, pains d'argile attendent. Du regard, je les interroge, les caresse. Sculptures à naître, peut-être ?

Mais alors il faut continuer de chercher, de creuser en soi, sans cesse, pour que le voyage se poursuive et qu'advienne de nouvelles créations.

« Une sculpture n'est pas un objet, elle est une interrogation, une quête, une réponse »  
A. Giacometti. *Écrits*

Dominique Soudoplatoff - <http://dsoudoplatoff.fr>

Les photos non identifiées sont de l'auteur

## Villes de demain

Le paléoclimatologue Jean Jouzel, dans un récent article, rappelle qu'en France nous serons dans l'obligation d'atteindre dans les domaines de la construction et de la rénovation des logements l'objectif *zéro carbone* en 2050 et que ce changement imposé n'est pas seulement le problème de la transition climatique. C'est aussi le problème de la nature car dans la ville du futur, tout est fortement lié pour allier DENSITÉ, CONFORT, MOBILITÉ. Il poursuit en ces termes : le défi est de taille, cela passe par une réflexion sur les matériaux, leur nature, leur transport, leur utilisation et réutilisation et si l'on construit les villes de demain comme aujourd'hui, c'est deux degrés supplémentaires qui viendront s'ajouter ; et de conclure : il faut faire passer le message auprès des architectes car, il y a trente ans, je prêchais dans le désert.

À entendre Jean Jouzel, depuis la convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques en 1992, les responsables de la production du logement en France se seraient désintéressés du problème.

Suite à ce constat, il a remis un rapport à la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation dans lequel il déclare : « Il faut sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur, y compris dans les écoles d'architecture, qui sont essentielles pour penser la ville de demain. »

Voilà donc clairement affichée une critique qui met en cause directement la pratique de l'architecte concepteur de projet. N'oublions pas, ce que semble faire ce scientifique, que l'architecte n'est qu'un des nombreux acteurs dans le monde de la construction. Il a certes un rôle « fondateur » dans la conception du projet, mais étant rarement, exceptionnellement même, associé à la définition du programme, le volet quantitatif prend le pas sur toute possibilité de réflexion en amont sur l'impact qui en résultera sur l'environnement. Sommé de s'inscrire dans le respect des textes en vigueur, il lui est demandé d'être le plus performant dans l'assemblage des données : toute son énergie et son talent sont mobilisés pour atteindre un seul but : faire apparaître sur l'écran de l'ordinateur « le bâtiment virtuel » le plus politiquement correct, garantie in fine de l'obtention du permis de construire. Cette tendance s'est amplifiée avec la 3D dans les écoles d'architecture, l'étudiant ayant vite compris que sa future embauche dans les « grandes structures de l'ingénierie » dépendra de sa maîtrise de l'outil.

Toute la logique de cette démarche a trouvé sa cohérence dans l'abandon de la production du logement au seul domaine de l'industrie ; une fois assimilé à un produit, sa production ne pouvait que rejoindre la transaction marchande et les réponses données dans les constructions neuves vont rarement au-delà du problème purement technique.

Nous retrouvons, soixante-dix ans après, les grandes désillusions de la production massive de logements collectifs dont les grandes opérations lancées par l'État ont donné naissance aux grands ensembles des banlieues et à tout un lot de désastres sociaux qui sont loin d'être réparés.

Évitons, mais est-ce encore possible, de reproduire la même erreur.

Si un message doit être passé, comme le demande notre scientifique, ne serait-ce pas l'architecte urbaniste qui serait le plus à même de l'émettre, étant de par sa formation, seul capable de donner une vision claire de l'avenir en s'appuyant sur les termes « se loger » et « habiter », repris dans une conception pensée et conçue pour et autour de l'humain.

La « boîte logement », l'« habiter » le « lieu » où va se trouver le domicile, doivent être pensés de concert : on habite simultanément le logement, un quartier, une ville. Fol espoir de redonner vie à cette immense idée que se faisait Paul Valéry par la voix de l'architecte Eupalinos : « *L'architecture, une grandeur complète, étudiée, réfléchie, dans laquelle nous respirons la volonté et les choix de quelqu'un.* »

*Une plénitude d'émotions sans causes précises. Une chose de laquelle on peut se distraire, partir, quitter et à laquelle on peut revenir et la retrouver à peu près la même. »*

Dans les années 1930, la génération des architectes formée à l'exercice de la profession libérale indépendante s'avère peu préparée pour répondre à la demande de production massive de logements pour accueillir les sinistrés de l'exode rural. Partagés entre les tendances de l'ACADÉMISME et du MOUVEMENT MODERNE, ces architectes ont un champ de compétences limité par le Code de Déontologie de l'Ordre : seules quelques personnalités vont relever ce défi en se dotant de moyens d'action et en appliquant des méthodes novatrices.

### **Le métier d'architecte, autrement**

**Fernand Pouillon** appartient à cette catégorie d'hommes, à la fois modestes et ambitieux, esthètes et pragmatiques : ils relèveront ce défi en s'imposant une éthique professionnelle intransigeante pour que la finalité de leur action offre à l'homme dignité et bien-être.

*"Plus je médite sur mon art, plus je souffre, plus je me réjouis en architecte et plus je me ressens moi-même. À force de construire, je crois bien que je me suis construit moi-même."* Eupalinos ou l'architecte (Paul Valéry).



*Fernand Pouillon 1912-1986*



*Entendre le chant des colonnes : une plénitude des émotions sans causes précises.*

*Photos de l'auteur*





*Quelle puissance faut-il à l'architecte pour prédire un avenir aux informes amas de pierres et de poutres qui gisent autour de lui ?*

(Référence au texte de Paul Valéry attribuant à l'architecte Eupalinos la puissance d'Orphée pour construire le temple de Diane.)

Lorsqu'en 1957 Fernand Pouillon visite la Ferme de Trivaux, arpentant à grandes enjambées cette vaste étendue qu'aucun accident ne vient perturber, il est déjà dans le projet d'une nouvelle expérience : concevoir l'architecture d'un grand ensemble de logements débordant, et de loin, le domaine de l'esthétique et du goût. Âgé de 45 ans il se sent prêt à ouvrir le débat sur la nature même du métier d'architecte.

Le parc immobilier public et privé de l'après-guerre est sinistré. Les milliers de personnes issues de l'exode rural et de l'immigration cherchent refuge dans des bidons-villes et vivent dans des conditions déplorables. Face à cette détresse, l'État va prôner dans la précipitation et sous la pression des grandes entreprises du bâtiment, une politique d'industrialisation pour produire du logement massivement et rapidement.

Fernand Pouillon pointe l'incohérence du choix : comment obtenir la qualité en privilégiant le quantitatif ? Qui va se porter garant du maintien des valeurs liées à l'habiter, l'architecte n'étant plus qu'un rouage dans ce processus de production ?

Avant d'avoir son diplôme en poche, il n'a pas hésité à monter de petites opérations immobilières au cours desquelles il a pu tester l'efficacité d'une maîtrise complète de l'ouvrage en réunissant sous une autorité unique toutes les actions de l'acte de bâtir.

Désormais, il n'a plus qu'une seule aspiration, loger les hommes, et pour lui, celui qui loge les hommes est le seul et véritable architecte du 20<sup>e</sup> siècle. Plus que les chefs-d'œuvre isolés, ce seront les grands ensembles urbains qui pourront être la ville, la ville en tant que lieu d'émergence de l'espace public, là où se déroule l'acte social. La règle pour atteindre ce but : l'urbaniste doit penser en architecte et l'architecte en constructeur.



*Un espace, un temps t'entourant de toutes parts.*

*Photo de l'auteur*



L'opération de Meudon-la-Forêt en est une remarquable illustration : faire beaucoup et même plus en temps moindre et au moindre coût ! En partant du plus spectaculaire, l'espace monumental, laissons-nous conduire jusqu'à l'espace domestique sur lequel s'adosse, ultime étape, le logement.

Penser le logement c'est aller au-delà de l'aspiration à un chez-soi. Il faut cesser de revoir à la baisse le désir d'habiter, il faut vivre dans plus grand que chez-soi. Ambitieux ? Pouillon le revendique. Pragmatique ? Il sait qu'en architecture plus qu'ailleurs, seul le résultat compte.

*« L'architecture de la maison des hommes est le moins hermétique, le moins savant de tous les arts. »*

Malgré la réussite de l'opération de Meudon-la-Forêt, les grands opérateurs parisiens ne lui pardonneront pas la vente des logements du Point-du-Jour à Boulogne à des prix 30 % inférieurs aux prix du marché. Scandale : "Fernand Pouillon, votre grand crime c'est d'avoir cassé un marché qui est l'avenir de la France" (*verdict du procès*).



*Photos de l'auteur*



*L'architecture et la musique, deux arts qui enferment l'homme dans l'homme.*

Pierre Mougin

## Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Un Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document réglementaire exprimant les contraintes que doivent respecter les constructions nouvelles pour s'inscrire dans le projet d'aménagement élaboré par la commune ou la communauté de communes concernée.

Le PLU a été créé dans le cadre de la loi SRU de 2000, en lieu et place du Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur jusqu'alors. Puis son mode d'élaboration a été modifié plusieurs fois, la modification la plus importante provenant de la suppression du COS (Coefficient d'Occupation des Sols) par la loi ALUR de 2014. Pour les maires, le PLU est le seul moyen (un peu) efficace de limiter les excès permis par cette suppression.

Lorsqu'une commune fait partie d'une intercommunalité établie juridiquement, il est prévu, pour des raisons de rationalité et d'efficacité, que la compétence à définir le PLU pour la commune soit transférée à la communauté de communes qui élabore alors un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) unique qui s'applique à toutes les communes de l'intercommunalité. Ce transfert de compétence n'est toutefois pas obligatoire et peut ne pas se réaliser si 25 % des communes représentant au moins 20 % des habitants de l'intercommunalité s'y opposent.

Les PLU et PLUi sont régis par le code de l'Urbanisme et ils doivent, bien sûr, respecter les politiques locales ou nationales adoptées dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des transports. Par exemple, en Île-de-France, les PLU doivent être faits de telle façon que les orientations du SDRIF (Schéma de Développement Régional de l'Île-de-France) puissent s'appliquer, notamment celle concernant l'évolution du nombre de logements. Les PLU des communes du Grand Paris doivent aussi respecter le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris, sorte de « super-PLU » à l'échelle de la MGP, définissant le cadre stratégique de l'organisation de l'espace, de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement.

### Le PLU de Meudon

Il est accessible, sur le site internet de la mairie, à l'adresse <https://www.meudon.fr/regles-et-demarches-durbanisme/>

Il comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dont les deux grands axes sont :

- *Poursuivre le redressement économique et démographique de la commune, en requalifiant les friches urbaines et les secteurs délaissés.*
- *Préserver le paysage existant, basé sur un patrimoine naturel exceptionnel et une structure urbaine multipolaire (avec cinq cœurs de quartiers), tout en améliorant la qualité de vie des habitants et la fonctionnalité du territoire.*

Ces deux axes sont alors déclinés en un certain nombre de thèmes concernant l'équilibre démographique et social, le développement économique, les modes de déplacement dans la commune, l'identité des quartiers, les entités naturelles et les vues remarquables, la qualité environnementale, etc.

L'essentiel du PLU, c'est-à-dire les règlements concernant les constructions nouvelles (hauteurs maximales, distances, pourcentages de pleine terre, etc.), a alors été élaboré de façon à ce que les règlements du PLU s'inscrivent dans les axes et thèmes du PADD.

Le PLU de Meudon date d'avril 2010, mais il a été modifié sept fois, notamment pour tenir compte de la loi ALUR de 2014 (avec la suppression du COS) et pour définir un certain nombre de grandes opérations urbaines comme, récemment, la requalification de la Pointe-de-Trivaux.

Notre Comité a exprimé son avis lors des modifications, en particulier pour les trois dernières. Nous avons, bien sûr, exprimé nos positions lors des enquêtes publiques correspondantes (voir la page « Actions du Comité/Urbanisme/PLU » de notre site internet).

Rappelons brièvement nos positions :

- Le plan de zonage de Meudon est particulièrement complexe et devrait être simplifié, par exemple en uniformisant les règles pour l'ensemble des zones pavillonnaires. Cette demande constante du CSSM n'a pas été acceptée. À titre d'exemple, la fig. 1 en fin de cet article présente une partie du zonage de Meudon (la figure complète aurait été illisible, mais elle peut être consultée sur le site de la mairie à l'adresse <https://www.meudon.fr/wp-content/uploads/sites/5/2020/09/5-1-Planzonage-modif-n%C2%B06-approuvee-le-26-juin-2019.pdf> , et, en faisant des « zooms » sur votre écran, vous pourrez en voir les détails).

- Nous ne sommes pas opposés à des constructions nouvelles et au respect de la mixité sociale à Meudon mais nous souhaitons que le rythme de développement du nombre de logements dans notre commune ne soit pas supérieur à celui qui est imposé par le SDRIF alors que, sur la première période couverte par ce Schéma directeur, nous le dépassons largement (cf l'article « L'habitat à Meudon » dans le bulletin n°161). Notons d'ailleurs que la révision du SDRIF lancée en 2021 porte presque exclusivement sur les aspects environnementaux.

- Par ailleurs, nous souhaitons vivement que les règlements du PLU limitent les excès permis par la suppression du COS et permettent de respecter le charme de nos quartiers et les vues exceptionnelles que l'on a de divers points de la ville, notamment à partir des coteaux. Nous souhaitons aussi que les pourcentages de pleine terre soient augmentés pour éviter la « bétonisation des sols » et ses effets délétères sur les nappes phréatiques.

Même si certains progrès ont été apportés lors des deux dernières modifications, notamment sur la limitation des hauteurs, nous n'avons pas vraiment été entendus et des excès restent toujours possibles (et visibles...) dans l'urbanisation de notre ville.

## **Le PLUi de GPSO**

Meudon fait partie de la communauté de communes de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) incluant, outre notre ville, Chaville, Ville-d'Avray, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Vanves, Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt.

Depuis le 1er janvier 2016, en tant qu'établissement public territorial, Grand Paris Seine Ouest (GPSO) est compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et il a été décidé de transférer les compétences des communes de GPSO en matière de PLU à cet établissement territorial en vue d'élaborer un PLUi unique qui se substituera aux PLU de chaque commune. L'échéancier prévu est le suivant.

Une première étape a eu lieu en 2021 avec une enquête audiovisuelle auprès d'un panel représentatif de 85 citoyens en octobre 2021, suivie d'une consultation citoyenne avec le questionnaire distribué dans toutes les boîtes aux lettres du territoire du 22 novembre au 22 décembre 2021. Les réponses sont détaillées sur le site internet de GPSO.

Au cours du premier semestre 2022, un état des lieux sera fait sur tout le territoire afin de définir les grands enjeux de son avenir concernant environnement, démographie, habitat, mobilité, équipements, économie, etc. Puis, au cours du second semestre 2022, sera élaboré le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définira les orientations générales pour l'aménagement et le développement du territoire de GPSO.

Le PADD sera ensuite traduit sous forme de règlements et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le projet de PLUi sera finalisé à la fin de l'année 2023. Enfin, après enquête publique, le PLUi sera adopté fin 2024 et se substituera aux PLU des communes de GPSO.

Bien sûr, les communes de GPSO sont différentes et on a du mal à imaginer que les règlements d'urbanisme soient identiques pour, par exemple, Boulogne-Billancourt et Meudon ! La loi permet que le PLUi soit, à la limite, la superposition des PLU individuels, mais, à l'évidence, le transfert de compétences n'aurait alors aucun intérêt. **La question reste entière de savoir quelles sont les motivations et quelle sera la façon d'unifier le territoire sur des objectifs généraux communs tout en respectant les spécificités des diverses communes de GPSO.**

## Conclusion

Le CSSM sera particulièrement attentif à l'élaboration du PLUi-GPSO et souhaite indiquer ses positions comme il l'a fait pour les modifications du PLU de Meudon. Mais, pour le moment, nous sommes dans l'expectative concernant la réalité de la concertation qui va se dérouler pour l'élaboration de ce Plan. En ce moment, des « balades urbaines » ont été organisées par GPSO, qui permettent d'apprécier les charmes de nos communes, sans pour autant conduire à de réels échanges et discussions sur les enjeux. De telles discussions auront peut-être lieu au cours des « ateliers thématiques » prévus dans les semaines à venir et auxquels sont invités les « acteurs locaux », par exemple les associations comme le CSSM.

Mais, vue la difficulté que nous avons connue par le passé pour influencer sur le PLU communal malgré la plus grande proximité que nous avons avec les acteurs des services techniques municipaux qu'avec ceux de GPSO, nous formons quelques craintes pour la prise en compte de nos positions dans l'élaboration d'un tel document à l'échelle « au-dessus », par des acteurs moins accessibles directement.

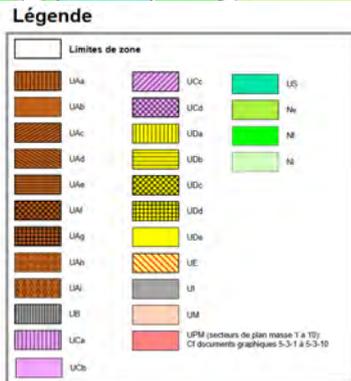
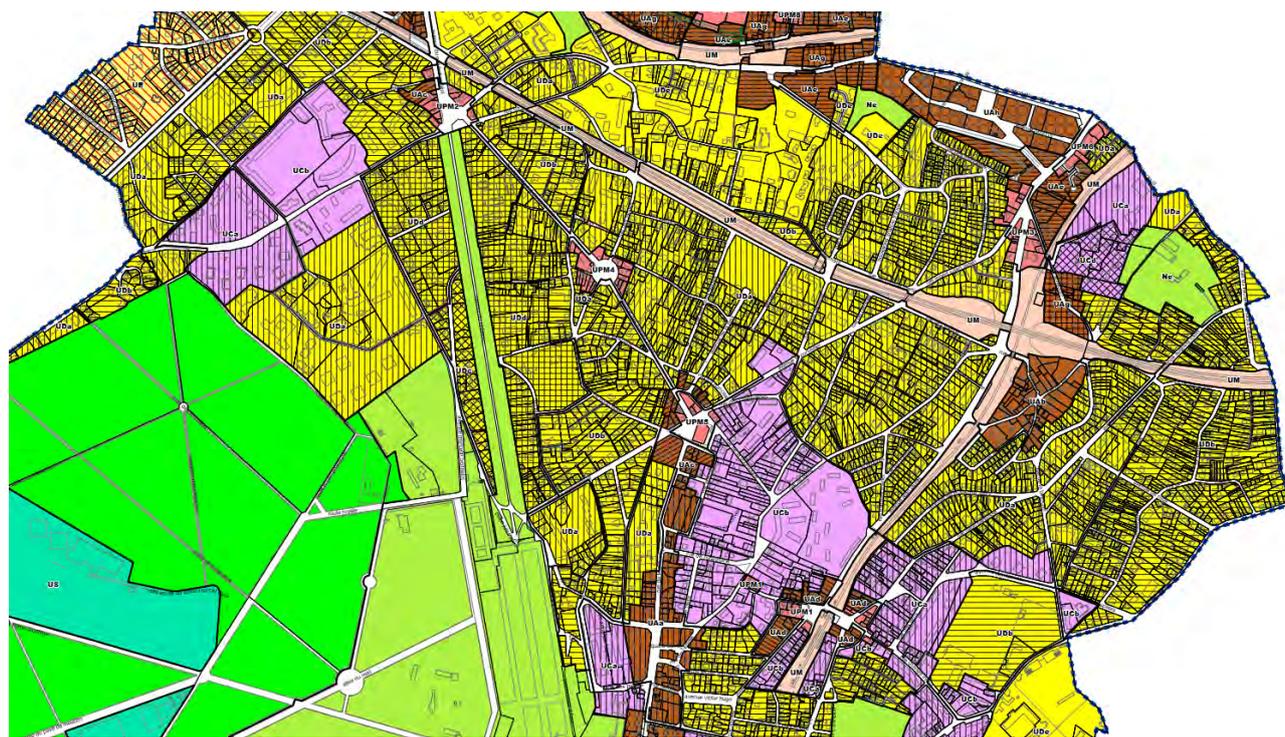
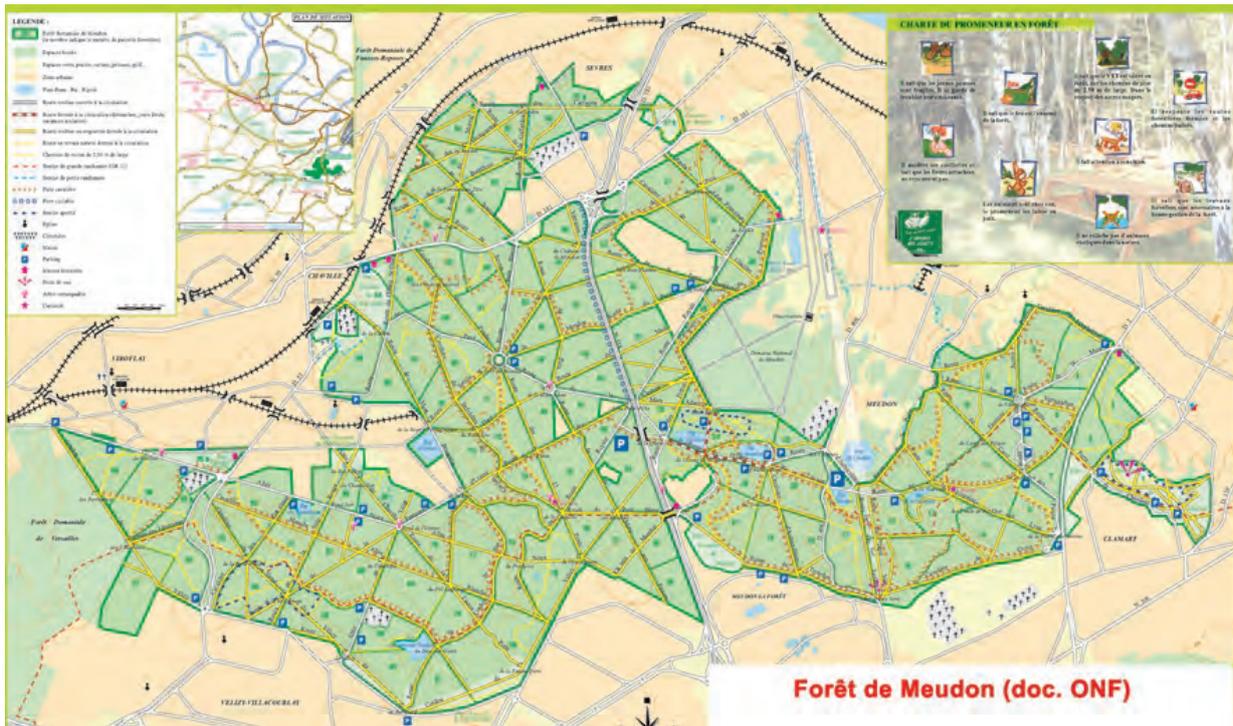


Fig. 1 – Extrait du plan de zonage de Meudon (document graphique 5-1 du PLU). Chacune des zones répertoriées dans la légende a ses propres règles...

Yves Terrien

# La forêt de Meudon, une forêt péri-urbaine en danger !



Ancienne forêt royale de chasse des rois de France, liée à l'époque aux forêts de Versailles et Saint-Germain, restes de l'ancienne forêt du Rouvray qui s'étendait à l'ouest de Paris comprenant même le bois de Boulogne, la forêt domaniale de Meudon a subi au cours des siècles des amputations importantes. Elle ne fait plus que 1086 ha et de nombreux espaces ne sont plus forestiers. Elle est gérée par l'Office National des Forêts (ONF) issu de la plus vieille administration de notre pays, qui produit périodiquement un plan de gestion raisonnée de la forêt pour une durée de 20 ans. Toutefois, l'État et les collectivités territoriales ont toujours considéré la forêt comme une surface aménageable au gré des besoins du moment en oubliant souvent les aménités positives que fournit la forêt : piège à carbone, modérateur de la chaleur, régulation du cycle de l'eau, captation des polluants de l'air, effets anti-stress, lieu de promenade agréable.

## Les quatre fonctions des forêts domaniales selon l'ONF

Les forêts domaniales franciliennes sont au nombre de 50 et s'étendent sur 72 500 ha. Elles abritent 148 sites culturels classés (châteaux de Versailles, de Fontainebleau, domaine de Meudon...). Elles représentent 30 % de la surface forestière régionale (287 000 ha) et sont peuplées à 94 % de feuillus et à 6 % de résineux.

A l'ouest, les 33 000 ha de forêts domaniales périurbaines (Meudon, Fausses-Reposes, Versailles, Marly, Montmorency...) sont les poumons verts de l'agglomération parisienne. À l'est, plus de 50 000 ha : les massifs de Fontainebleau, Sénart, Villefermoy, Armainvilliers... remplissent ce rôle pour les villes les plus proches.

Elles sont vues principalement comme des ressources économiques de matériaux de construction, menuiserie et ébénisterie, de produits chimiques (teintures...), panneaux, papiers, cartons et fournitures d'énergie dite « renouvelable ».

## 1. Production de bois

En 2018, 742 000 m<sup>3</sup> de bois ont été prélevés dans les forêts domaniales franciliennes, ce qui correspond à 53 % de la croissance biologique annuelle. Cette dernière représente en moyenne 4,2 m<sup>3</sup> par ha mais varie fortement avec la nature du terrain et l'approvisionnement naturel en eau, tandis que le bois sur pied représente de 150 à 175 m<sup>3</sup>/ha. Soixante-trois pour cent des prélèvements sont destinés à l'énergie pour alimenter des chaufferies industrielles et des ménages qui se chauffent au bois, soit de manière permanente soit pour une flambée d'agrément ; 30 % sont destinés au bois d'œuvre et 7 % au bois industrie (papier, carton, chimie...).



Photo Gilles Fiant

## 2. Protection de la biodiversité



Renard (photo de l'auteur)



Héron cendré avec son plumage nuptial (photo M.-R. Ramarao)

Les quatre strates de la forêt sont : la strate souterraine qui abrite outre les racines des végétaux, des millions d'êtres unicellulaires (bactéries, algues...), multicellulaires (insectes, vers de terre plusieurs centaines de kg/ha, microchampignons...), la strate herbacée et ses végétaux adaptés (champignons, lichens, mousses, fougères, hellébore, muguet, jacinthes, oxalis, anémones...), la strate arbustive (sureau, cornouiller, églantier, noisetier...) et la strate arborée contenant les nombreuses tiges d'arbres (23 espèces différentes en Ile-de-France, chênes, châtaigniers, hêtres, frêne, merisier, houx...). Dans ces strates se déplacent des rongeurs, des herbivores (chevreuil, cerf...), des carnivores (renard, chat, belette...) et un omnivore (sanglier). À ces animaux terrestres s'ajoutent les insectes volants et rampants, et les nombreux oiseaux qui sont souvent spécifiques des différentes strates aériennes. Cette immense biodiversité joue un rôle important dans le cycle de l'eau en la conservant dans les différentes strates et en l'évaporant par les feuilles, elle contribue à atténuer fortement les chaleurs estivales et régule le climat forestier.

## 3. Accueil du public



Promeneurs en forêt (photo de l'auteur)



Jeux en forêt (photo de l'auteur)

Historiquement, la forêt a servi non seulement à nourrir les hommes (châtaignes, petits fruits, champignons...), leur servir de matériau de construction et les chauffer mais aussi à les protéger lors des invasions ; de là l'étymologie du mot forêt (hors de, lieu où les villageois se réfugient). Aujourd'hui les forêts domaniales accueillent annuellement 80 millions de visites. Les promeneurs, cyclistes, sportifs, joueurs de boule y puisent le calme, la beauté et les effets déstressant de ces espaces naturels. Néanmoins, les millions de visites humaines laissent des traces en forêt : la terre est tassée au pied des arbres ce qui limite la pénétration de l'eau, les chemins en pente sont creusés par les vélos, mais surtout ce sont des milliers de tonnes de déchets (papiers, paquets de cigarettes, sacs plastiques...voire vieux pneus, vieux vélos etc...). L'ONF collecte 100 tonnes de déchets en forêt de Meudon ; le CSSM en collecte chaque année entre 2 et 4 tonnes avec l'opération Forêt propre.



Photo Danièle Rabain

#### 4. Protection contre les risques naturels

Les forêts ont été utilisées de tous temps pour stabiliser les sols et empêcher les écoulements de terre le long des pentes. Les racines des arbres ont permis de stabiliser de grandes surfaces de terrains et maîtriser les éboulements. Toutefois, de nouveaux risques naturels sont à prendre en compte aujourd'hui, tel le réchauffement climatique.

#### Plan de gestion de la forêt de Meudon 2021-2040



Tour hertzienne (photo de l'auteur)

Le plan de 2001-2020 vient de se terminer. L'ONF a présenté les grandes lignes de son nouveau plan aux élus et aux associations du secteur. La forêt est divisée en une centaine de parcelles dont les numéros figurent sur les arbres d'entrée des parcelles. Elle abrite 6 parcs forestiers accueillant du public, 7 zones humides, des stades de sport, restaurants et une tour Hertzienne. Toute la forêt est classée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Elle reçoit environ 4 millions de visiteurs par an.

L'ONF a adopté depuis quelques années dans cette forêt une gestion de futaie irrégulière, c'est-à-dire qu'elle évite les coupes rases et les parcelles sont gérées en fonction de l'âge des arbres. Outre cela, pour encourager plus de biodiversité, elle a doublé la surface hors sylviculture avec pour exception la sécurisation des bordures. Ces vieux arbres abritent une riche flore et faune, en plus elle laisse un vieil arbre dit sénéscent par hectare.

Sa croissance biologique est de 4500 m<sup>3</sup>, et ce sont 4000 m<sup>3</sup> soit entre 20 et 25 ha de forêt qui seront prélevés chaque année soit 80 % cette croissance. Ce projet est conforme au plan national de la forêt et du bois.

Sa surface terrière passe de 23,4 m<sup>2</sup> par ha à 17 m<sup>2</sup> par ha pour favoriser la régénération de la forêt et son rajeunissement. Ce concept forestier de "surface terrière" caractérise la section des arbres coupés à 1,3 m du niveau du sol sur un ha. Elle renseigne à la fois sur la densité d'arbres et sur leur volume sur pied. Enfin, pour faciliter le prélèvement des arbres et surtout le passage des grosses abatteuses-débusqueuses de 10 à 30 tonnes, des chemins d'exploitation sans arbre d'une largeur de 4 m tous les 24 mètres seront aménagés ; ils serviront tous les huit à dix ans.



*Promenade à l'étang de Meudon  
(Photo Danièle Rabain)*

Les arbres de la forêt sont : le châtaignier (50 % des arbres), le chêne (35 %), les feuillus précieux (hêtre, frêne, érable, merisier, peuplier) 8 %, tandis que charmes, bouleaux, aulnes et trembles représentent 6% et les résineux 1 %. La maladie de l'encre atteint le châtaignier, un champignon qui se développe dans les tissus de l'arbre et conduit progressivement à sa mort ; il est particulièrement suivi et conduit à un nombre de prélèvements conséquent.



*photo de l'auteur*

À côté de cette volonté sylvicole, l'accueil des visiteurs va être favorisé par la valorisation et l'entretien des étangs, la remise à niveau d'aires de stationnement, le remplacement de mobilier, la pose de panneaux d'information et la mise en place de 11 entrées de forêt.

### **Avis des associations sur le plan de gestion de la forêt**

Les associations des Hauts-de-Seine qui participent aux rencontres avec l'ONF sur le plan de gestion soulignent le changement positif de la gestion qui consiste à passer de la futaie régulière (arbres ayant tous le même âge) à la futaie irrégulière (arbres d'âges différents) ce qui limitera les coupes rases qui effraient les promeneurs. Elles apprécient les efforts de l'organisme pour rénover le Tapis Vert avec le soutien du conseil départemental, ainsi que la surveillance de la forêt par des cavaliers ONF.



*Le Tapis Vert (photo D. Rabain)*

Toutefois, si l'accueil du public et l'aspect général de la forêt sont améliorés, les options de traitement et de prélèvement de bois paraissent totalement inappropriées compte tenu du changement climatique qui se fait sentir très fortement en 2022. Que l'ONF suive les directives de l'État via le Plan National de la Forêt et du Bois est une chose mais, en l'occurrence, les forêts périurbaines ne peuvent être traitées comme les autres forêts domaniales. Les fonctions de biodiversité, d'accueil du public et de préservation des risques naturels doivent être prioritaires. Ainsi, diminuer la surface terrière de plus de 25 % et créer près de 100 ha de chemins d'exploitation sont en totale contradiction avec les

rôles de la forêt comme poumon vert des villes, îlot de fraîcheur, préservation de l'eau, dépollution de l'air et fixation du gaz carbonique. En effet, cela revient à diminuer le nombre d'arbres de la forêt, donc à diminuer ses capacités de captation du gaz carbonique et de dépollution de l'air. En un mot, toutes les aménités positives de la forêt vont diminuer.

Tout en appréciant le dialogue constructif avec l'ONF les associations désapprouvent ce nouveau plan qui ne tient pas suffisamment compte des impératifs climatiques et qui produira plus de gaz à effet de serre que la forêt n'en fixera. En effet, la filière bois de proximité n'existe plus en Ile-de-France : pas de scieries, pas d'entreprises de bucheronnage. Il faudra donc faire venir des bucherons

et des transporteurs des régions voisines pour emmener le bois se faire découper dans d'autres régions, voire dans d'autres pays (Belgique, Chine...). Seules des entreprises de déchetage du bois pour produire des plaquettes forestières sont présentes en Ile-de-France ; de là des consommations importantes de carburant pour tous ces mouvements. L'aspect des risques naturels est très insuffisamment traité, à savoir le développement de la forêt pour augmenter ses capacités de régulateur climatique, aquatique, antipollution alors que le GIEC demande l'extension de près de 20 % des forêts sur la planète.

### **La forêt de Meudon ne doit pas être un espace d'ajustement des projets urbains**

Une vue aérienne via Google Earth et les photos aériennes ou plus simplement la carte géographique de cette forêt montre à l'évidence tous les grignotages plus ou moins importants qu'elle a subi au cours des ans. Les six villes qui l'entourent en ont toutes profité pour étendre leurs quartiers, implanter leurs cimetières, leurs terrains de sport, des restaurants et buvettes, et les guinguettes ont disparu.

Ces grignotages se poursuivent, la nationale 118 (plus de 30 ha) et plus récemment le passage du tram T6 descendant de Vélizy-Villacoublay pour aller à Viroflay le long de la RD 53. Un autre grignotage se prépare : le futur tram 10 venant d'Antony et descendant de l'hôpital Antoine-Béclère à la place du Garde le long de la RD 2 va amputer la forêt d'un à deux ha.

Les espaces de nature sont considérés comme des variables d'ajustement de ces projets d'aménagement alors que sont oubliés toutes les aménités positives qu'ils apportent. Le chiffrage économique de ces aménités a déjà été examiné par la Banque Mondiale et publié dans le rapport de son vice-président en 2006, Nicholas Stern. « Les coûts du changement climatique pourraient représenter, à l'horizon 2050, entre 5 % et 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial de 2005 par an, alors qu'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre ne coûterait que 1% du PIB mondial par an ». Le GIEC dans son rapport sur l'agriculture et les forêts publié en 2018 ne dit pas autre chose, augmenter de 750 millions d'hectares les forêts sur la planète permettrait de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

### **Les associations demandent que l'ONF prenne davantage en compte les risques naturels**

La forêt joue un grand rôle en captant le gaz carbonique et abaissant ainsi la teneur en gaz à effet de serre de l'atmosphère. Par exemple, 1 m<sup>3</sup> de chêne fraîchement abattu pèse 1000 kg, soit 500 kg d'eau et 500 kg de matière sèche contenant 237,5 kg de carbone, ce qui correspond à 871 kg de gaz carbonique absorbé. On voit ainsi que la croissance biologique annuelle de nos forêts franciliennes de 4,2 m<sup>3</sup> permet de capter 3,66 tonnes de gaz carbonique par an. Ces 4,2 m<sup>3</sup> de bois permettent d'épurer environ 4,5 millions de m<sup>3</sup> d'air de son gaz carbonique, ce qui est considérable.

Le GIEC préconise en 2018 dans son cinquième rapport d'augmenter la surface forestière mondiale de près de 20 %. De plus, la forêt retient l'eau et limite aussi les effets des inondations. Enfin, elle capte beaucoup des polluants de l'air. Tous ces risques naturels devraient faire partie de la feuille de route de l'ONF.

### **Le bois est une énergie renouvelable discutable**

Le bois comme combustible pour se chauffer a été la première source utilisée par l'homme jusqu'à l'emploi du charbon dans les années 1800. Aujourd'hui encore il est utilisé par plus de 8 millions de ménages en France. Avec la hausse du prix des combustibles fossiles en 2022, il y a une ruée vers les appareils de chauffage, de l'insert à la chaudière à granulés ultra perfectionnée, et les prix du bois de chauffage montent eux aussi.

Une énergie est dite renouvelable lorsqu'elle provient de sources que la nature renouvelle en permanence, par opposition à une énergie non renouvelable dont les stocks s'épuisent. Les énergies renouvelables proviennent de 2 grandes sources naturelles : le Soleil (à l'origine du cycle de l'eau, des marées, du vent et de la croissance des végétaux) et la Terre (qui dégage de la chaleur). Surnommées « énergies propres » ou « énergies vertes », leur exploitation engendre très peu de déchets et d'émissions polluantes mais leur pouvoir énergétique est beaucoup plus faible que celui des énergies non renouvelables (Source EDF).

La biomasse bois est issue de l'action du soleil sur les arbres qui captent le gaz carbonique pour le transformer en molécules glucidiques constituant la cellulose et la lignine du bois. En ce sens, si la combustion du bois qui va relarguer dans l'air du gaz carbonique (gaz à effet de serre) et beaucoup d'autres molécules est compensée par la croissance d'autres arbres, c'est donc une énergie renouvelable. Mais contrairement aux énergies solaire (photovoltaïque), éolienne, marémotrice et géothermique, qui n'émettent pas de gaz à effet de serre, la combustion de bois émet plus de deux fois de gaz carbonique que la combustion du gaz naturel ou du charbon. À cela s'ajoutent beaucoup de molécules toxiques pour l'homme (notamment les particules de 2,5 microns).



Photo Gilles Fiant

Idéalement, l'utilisation de bois de forêt bien gérée est une énergie renouvelable quand ce bois est utilisé par les ménages avec des poêles très efficaces, mais son utilisation par l'industrie du chauffage, qu'il soit urbain ou pour produire d'autres énergies (gaz, électricité), consomme des quantités très élevées de biomasse. Le promeneur habitant près d'une forêt constate qu'une coupe rase va mettre très longtemps à se reconstituer, entre 60 et 120 ans selon les espèces. Le scientifique pointilleux va noter que le gaz carbonique et les autres molécules toxiques sont émises dès la combustion et participent immédiatement à l'effet de serre. Ce même scientifique constate que, en 2022, 68 000 ha de forêts ont brûlé par incendie en France et que sur la planète il y a eu beaucoup d'incendies naturels, tandis que certains pays comme le Brésil ou l'Indonésie brûlent leurs forêts pour développer des cultures industrielles de maïs, de soja ou de palmiers à huile. À cela s'ajoutent les besoins élevés en bois de chauffage, deux à trois fois plus importants que pour les particuliers, des centrales industrielles qui sont très, très loin de venir de forêts bien gérées.

Tous les scientifiques spécialistes de la biologie forestière sont unanimes sur le sujet. Plus de 700 d'entre eux ont écrit au Parlement Européen en 2018 ; la lettre commence de la façon suivante : « Nous demandons instamment aux députés de modifier la présente directive afin d'éviter une détérioration généralisée des forêts du monde et l'accélération du changement climatique. Le défaut de la directive réside dans des dispositions qui permettraient aux pays, aux centrales électriques et aux usines de revendiquer le mérite des objectifs d'énergie renouvelable pour délibérément couper des arbres pour les brûler et produire de l'énergie. La solution devrait être de limiter la biomasse forestière éligible au titre de la directive aux résidus et déchets ».

À ces interrogations s'ajoutent les effets de la sécheresse, de la chaleur et des maladies fongiques, ainsi que les attaques des insectes ou des microbes sur la forêt. On observe que les résineux sont les premiers à souffrir fortement, que les hêtres ne peuvent plus vivre si la pluviométrie est inférieure à 600 mm/an, que les châtaigniers sont atteints par l'encre qui se développe aussi un peu sur le chêne, que l'orme a subi des attaques de graphiose et a pratiquement été éliminé. Il est donc fort possible que la croissance biologique de nos forêts chute fortement et il devient nécessaire de réviser rapidement tous les plans de gestion des forêts, qu'ils soient nationaux ou régionaux, car continuer à prélever des arbres sur des bases de croissance biologique erronées sera très préjudiciable à la forêt, arme biologique majeure de lutte contre le réchauffement climatique.

Ainsi, selon l'utilisation que l'on en fait, la biomasse forestière peut être considérée comme renouvelable ou son contraire, mais son impact sur le changement climatique mérite d'être pris en compte. Selon le rapport du GIEC de 2018, la forêt mondiale de 4 milliards d'ha doit être augmentée de 20 %, ce qui est contradictoire avec son utilisation intensive pour le chauffage.

## Impact sur la forêt des aménagements du Hangar Y

Les premières manifestations qui ont eu lieu sur la zone du bassin de Chalais et du Hangar Y ont montré que les allées de la forêt proches du site, le parking de l'étang de Trivaux et même la RD 306 étaient saturés de véhicules. Le CSSM avait prévu que le réaménagement du site de Chalais et son ouverture à des spectacles et restaurations diverses allaient conduire à une saturation en véhicules, étant donné son éloignement des moyens de transport urbain.



Stationnement sauvage sur la route de l'étang de Villebon (photo D. Millet)



Embouteillages route d'Aubervilliers (photo D. Millet)

La saturation en véhicules motorisés des secteurs forestiers proches de l'étang de Chalais causera des dommages à la forêt (tassement, débris de pneus, huiles et carburants...). À cela s'ajoute que la zone de Chalais fait partie de l'inventaire Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF de type 2) de la forêt de Meudon, inventaire effectué par le Muséum National d'Histoire Naturelle en 2010 et qu'à ce titre il fait l'objet de protection. On peut se demander si l'absence d'évaluation environnementale de ce lieu hautement symbolique pour les Meudonnais ne sera pas à l'origine de perte définitive d'intérêt écologique. Au moment où toute notre société est appelée à faire des efforts environnementaux en consommant moins d'énergie, on peut se demander si ce développement commercial du Hangar Y avait des raisons d'être.

Michel Riottot

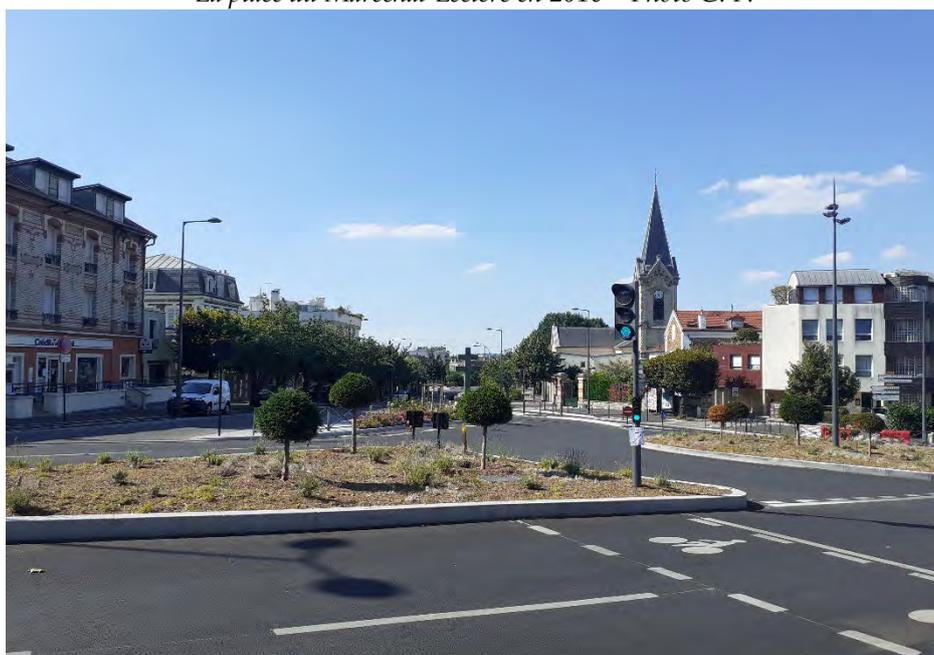
## Nouveaux aménagements sur la Grande Perspective

Depuis le début de l'année, deux nouveaux aménagements sont apparus sur l'axe de la Grande Perspective.

Le premier est la « Plage » de la guinguette du Perchoir Y au pied du Tapis Vert, sur laquelle nous ne nous attarderons pas, étant donné son caractère éphémère au bord du bassin de Chalais. En principe cet aménagement devra disparaître lorsque les travaux liés à la réhabilitation du Hangar Y seront terminés. Il est appréciable que ce lieu soit aujourd'hui ouvert en partie au public, mais on peut déplorer l'afflux considérable d'automobiles qui stationnent à proximité dans la forêt. Cela pose d'autant plus la question du stationnement des voitures à l'avenir lorsque les événements liés à l'ouverture du Hangar Y seront effectifs.



*La place du Maréchal-Leclerc en 2016 – Photo G. F.*



*La place du Maréchal-Leclerc en 2022 – Photo G. F.*

Le deuxième aménagement concerne la place du Maréchal-Leclerc, au bas de l'avenue du Château. Pour mémoire, le CSSM avait déjà en avril 2016 fait une proposition de réaménagement de ce carrefour qui posait des problèmes de circulation automobile et piétonne suivant les heures d'affluence, dues à certaines incohérences ou inadaptations à l'évolution du trafic au cours des dernières décennies.

Il faut rappeler que ce carrefour tient une certaine importance dans le réseau viaire meudonnais, étant à la croisée de plusieurs axes majeurs : d'une part l'axe de la Grande Perspective à partir du bas de l'avenue du Château et d'autre part la route des Gardes reliant Issy-les-Moulineaux à Versailles. Le boulevard Verd-de-Saint-Julien débouche également sur cette place. C'est aussi le point d'articulation entre le quartier de Meudon-Bellevue et le centre historique de Meudon.

Une fois les travaux terminés, on constate que la nouvelle place bénéficie d'une certaine amélioration du point de vue de la circulation automobile et piétonnière, maintenant plus fluide, même si ce dernier point pourrait peut-être être encore amélioré. Bien que ses propositions aient été en partie prises en compte, le CSSM n'est pas à l'origine des aménagements actuels, et il reste encore beaucoup à faire, notamment pour marquer un peu plus ostentatoirement et subtilement l'axe de la Grande Perspective comme nous l'avions suggéré.

En effet le nouvel aménagement ne fait pas clairement ressentir que ce carrefour est situé sur un axe historique marquant de la ville et nous aurions souhaité qu'il ne soit pas traité comme un quelconque banal rond-point sans caractère comme on en voit tant dans les périphéries de banlieue ou en province.

Gilles Fiant



# Propos d'un schnock

L'avenir a toujours raison. Mais pour l'appréhender, tout va dépendre de la place qu'on lui octroie : est-il devant et le passé derrière ou bien l'inverse, et faut-il parler du futur en regardant toujours le passé ? Quand j'étais jeune, j'avais envie d'étonner et de faire mieux que la génération précédente. Il est vrai qu'en 1953, après quatre années d'occupation, faire mieux ne relevait pas de l'exploit ! On entrait dans le monde du PROGRÈS, de la compétition pour un « toujours plus » et, le nez dans le guidon, nous n'avons pas vu le mur que nous bâtissions en même temps et qui nous cachait le vrai visage du monde. Au début du 21<sup>e</sup> siècle, le voile se lève sur l'étendue du désastre : le mot PROGRÈS perd son éclat, et pour certains laisser s'éteindre cette flamme est une voie plausible, tandis que pour d'autres il fallait la raviver et ne plus prononcer le mot « crise ».

Durant ces décennies s'installe à Meudon une nouvelle génération venue de divers horizons. Soyons lucides, ce n'est pas le passé prestigieux du Domaine royal et sa forêt qui l'attire. Mais au cours de ses promenades dominicales elle découvre, près des étangs, un site laissé à l'abandon. Quand naît le projet de le réhabiliter, comment peut-elle ne pas y souscrire ? Un projet qui promet de restituer sa majesté au Hangar Y, de redonner forme au bassin de Chalais pour que son miroir d'eau trouve une destinée autre que celle d'y voir flotter le bouchon du pêcheur à la ligne.

La preuve est faite que l'espoir nourri avec passion par certains de faire revivre les grandes heures de l'aérostation est sorti du domaine du rêve : c'est donc ce projet phare, nouveau lieu de référence de l'évènementiel qui va s'ouvrir fin octobre, entraînant Meudon dans la galaxie du Grand Paris. L'avenir est de le prendre en compte à bras le corps. Son exploitation nécessitera à très court terme de penser une refonte du site bien au-delà de l'emprise actuelle du projet. Plus qu'une réhabilitation, plus qu'une rénovation, c'est **une mutation**, c'est la naissance d'un nouveau quartier ouvert sur le monde du spectacle sous toutes ses formes, un quartier dont les infrastructures devront se transformer pour accueillir un vaste public.

Demain s'ouvre un nouveau chapitre capital : l'**arbre** et son rôle dans la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique. Évoqué dans le projet, il n'y est présent que sur une trop faible surface pour être significatif. QUI à l'échelle du bois de Meudon va traiter ce problème ? Dans les médias, il n'est pas une semaine sans que l'alerte ne soit donnée. Déjà fortement amputé et victime d'un manque récurrent d'entretien, à terme, les efforts des nombreuses associations seront insuffisants pour éviter le désastre. QUI demain relèvera le défi ?

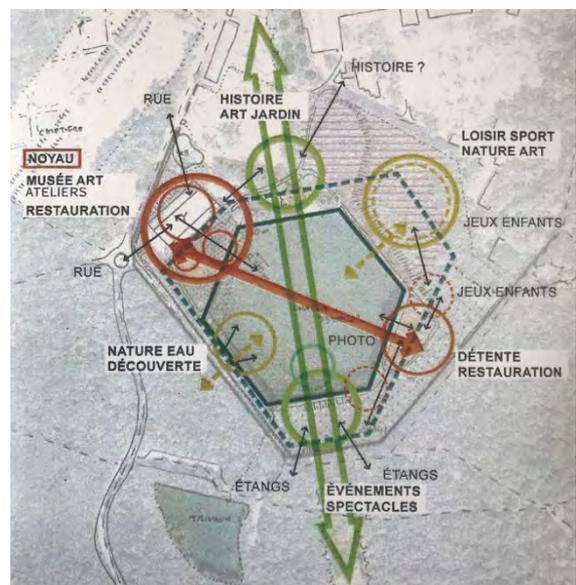
## Notice du permis d'aménager

### Lien avec le patrimoine historique, culturel et écologique

La programmation autour de l'étang se fait selon 3 axes :  
**Axe Historique** Histoire Art Jardin Évènements Spectacles  
L'étang de Chalais et ses alentours font partie de la mise en scène des **spectacles en plein air**.

**Axe Animation** Science Culture Patrimoine **HANGAR Y**  
symbolique forte « contemplation de l'environnement »

**Axe Loisir-nature-art** Découverte de l'écosystème local  
Déambulation en pleine nature Cheminer dans les sentiers de la forêt ... pique-niquer sur les espaces de détente...



## Le futur Arena de Meudon ?



Pierre Mougin

## Un témoignage du passé méconnu : l'abreuvoir de Meudon

Le promeneur ne manque pas de repérer cet espace arboré situé face aux immeubles des 22 et 24 rue de la République, avec une terrasse aménagée en jardin au niveau de la rue et des bancs tournés vers celle-ci. Les plus téméraires empruntent les escaliers aux marches très irrégulières et accèdent à un bassin circulaire surplombé par une terrasse dotée d'un garde-corps de sécurité peint en blanc, assez laid d'aspect et par une sorte d'estrade en pierre située entre les deux chemins d'accès. Bien peu en connaissent l'histoire que nulle plaque ne vient rappeler.

Or cet ouvrage est un ancien abreuvoir destiné aux chevaux et l'un des rares vestiges du faste que connut Meudon à l'époque du Grand Siècle. Construit à l'initiative de Louvois à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle près de l'entrée du domaine royal de Meudon, il est déplacé en 1755 pour être reconstruit dans la propriété de Mme de Verrue bordant la rue des Princes devenue la rue de la République et mieux satisfaire ainsi aux besoins des meudonnais.

Cette propriété fut ensuite celle du général Jacqueminot et abrite aujourd'hui, sur une petite partie de celle d'origine, l'institut Notre-Dame. Le pavillon du 18<sup>e</sup> siècle largement remanié est toujours là, visible partiellement derrière une chapelle néo-gothique en briques construite à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. On a peine à imaginer que cette propriété – objet de lotissements successifs à partir des années 1860 - occupait un vaste quadrilatère formé par les rues de Terre-Neuve, des Clos-Moreaux, l'avenue Jacqueminot et la rue de la République qui n'était alors qu'un étroit chemin en contrebas duquel l'orangerie et les jardins de cette propriété s'étendaient jusqu'à la rue de Paris.

Cet abreuvoir a conservé presque intact son appareillage en pierre, ainsi que ses murs de soutènement. Construit à l'usage d'abreuvoir pour les chevaux, s'ajouta ensuite au 19<sup>e</sup> siècle celui de lavoir avec la pose de bacs en pierre. Restauré en 1975, il est en bon état général mais a perdu tout caractère fonctionnel : le bassin est en partie comblé, les fontaines ne fonctionnent plus.

Ce lieu bien que situé en plein centre de Meudon, bénéficiant d'un bon ensoleillement et isolé du bruit de la rue, est peu visible, d'accès difficile et peu attrayant. Toutefois, il est fréquenté par de jeunes lycéens pour lesquels il est un lieu commode de restauration à quelques pas du Monoprix et aussi par quelques rares promeneurs qui ne peuvent y trouver aucun siège pour s'y asseoir.

Engager un processus de résurrection de ce lieu en le sortant de son actuelle léthargie et en le rendant attractif avec des aménagements minimalistes, telle est l'ambition d'un projet qui sera soumis à la votation des Meudonnais dans le cadre du budget participatif.

Les aménagements proposés comportent une amélioration de l'accès par la pose de mains courantes métalliques, la plantation de rosiers palissés sur les murs bordant la terrasse semi-circulaire et l'installation sur cette terrasse de trois à six bancs.

L'attractivité du lieu serait assurée par la sélection de rosiers odorants et peut-être la plantation d'autres fleurs odorantes là où la largeur de cette terrasse le permet, voire le remplacement partiel par des fleurs des plantes couvrant les parties bordant les chemins d'accès. Serait ainsi créé un mini-jardin des senteurs.

Enfin, la pose d'un panneau signalétique viendrait rappeler l'histoire du lieu. En fonction du succès rencontré, d'autres aménagements pourraient être envisagés à moyen terme :

- redonner sa place à l'eau, disparue pour des motifs sanitaires et de sécurité. L'aménagement d'un mini-miroir d'eau alternant les effets de miroir et de brouillard illustrerait une politique visant à lutter contre les effets du réchauffement climatique en ville ;
- faire de ce lieu très minéral un mini-théâtre de verdure pour les enfants ou encore un lieu de rencontre avec des tables fixées au sol, avec un plateau de jeu de dames ou d'échecs ;
- y mettre des installations artistiques éphémères telle celle réalisée en 2010 lors des journées du patrimoine dans le cadre d'un parcours découverte des monuments de Meudon.

Denys Millet

## In memoriam : Lucien Grinda

Le CSSM a la tristesse de faire part à ses adhérents du décès le 11 mai 2022 dans notre ville de notre ami Lucien Grinda qui a appartenu pendant plusieurs mandats à notre conseil d'administration et nous a fait bénéficier de ses compétences tant techniques qu'historiques.

Scientifique de formation il était ingénieur civil des Ponts et Chaussées et du Centre des Hautes Études de la construction et avait fait carrière à la Socotec dont il était ingénieur en chef ; il était également directeur de la société d'analyse des risques ; nous avons bénéficié de ses conseils et de ses avis pertinents pour tout ce qui concernait la protection de notre patrimoine meudonnais, sa conservation et les réhabilitations que nous souhaitions voir aboutir.

Passionné par l'histoire de Meudon, de ses châteaux, membre de la société-sœur, les « Amis de Meudon », il participait à la rédaction de ses bulletins et avait dirigé la publication d'un savant ouvrage sur le Grand Dauphin. Il appartenait avec le même enthousiasme à notre Comité, nous apportant son concours apprécié dans les combats que nous avons menés pour préserver le patrimoine architectural de notre ville, éviter la disparition des témoignages les plus emblématiques du passé menacé par des projets immobiliers contemporains destructeurs et valoriser tout ce qui contribue à donner à Meudon son caractère spécifique.

Chercheur infatigable et minutieux, il savait tout sur les transformations du Château-Vieux au fil des ans, sur les améliorations apportées par les propriétaires successifs, les agrandissements réalisés, les techniques utilisées et parlait de l'aile des Marronniers et de sa terrasse comme s'il en avait été lui-même le concepteur et le réalisateur, soucieux de ménager des angles de vue pour mieux profiter du panorama qui s'ouvrait sur les monuments emblématiques du Paris d'alors. Dans le numéro 117 de notre bulletin il avait fait revivre la recherche d'un « point riche » de cette terrasse d'où les occupants d'alors pouvaient le mieux jouir de cette « Belle Veüe » sur Paris et particulièrement sur la coupole des Invalides émergeant de la platitude de la plaine de Grenelle, qui symbolisait la puissance royale et faisait la renommée des lieux.

Effectuant de savantes simulations scientifiques, il était également artiste et exécutait des dessins pour concrétiser la situation des lieux aux diverses périodes et s'adonnait aussi à la peinture, comme le révèle la parution dans le bulletin 150/151 de septembre 2018 d'un de ses tableaux.



*Église St-Martin - Lucien Grinda*

Lucien Grinda était une personnalité discrète et attachante. Nous avons perdu un ami. Le Comité adresse à sa famille ses condoléances attristées.

Bernard Chemin

## **In memoriam : Pierre Sabatier**

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès de Pierre Sabatier, adhérent de longue date, ancien vice-président et membre d'honneur de notre Comité.

Né en 1932 et diplômé de l'École Spéciale d'Architecture, il a, après ses études, construit la piscine de Saint-Chamond en collaboration avec le paysagiste Jean Camand. Il a ensuite travaillé pendant quelques années comme maître d'œuvre pour la direction de l'Architecture de la ville de Paris où il a été notamment chargé du marché-parking dans l'îlot Saint-Éloi, puis à partir de 1965, de la construction de la piscine de Marville à Saint-Denis/La Courneuve qui sera mise en service dix ans plus tard et qui est peut-être son œuvre la plus remarquable par son grand bassin à couverture de coques de béton formant plafond.

Il a été de 1966 à 1981 architecte conseil de la DDE de l'Yonne et, à ce titre, il a dirigé diverses opérations immobilières à Chablis, Joigny et Villeneuve-sur-Yonne. Puis, à partir de 1981, il devient architecte-conseil de la direction de l'architecture de la ville de Paris. L'agence qu'il dirige parallèlement à Meudon-la-Forêt lui permet enfin à partir de 1975 de mener plusieurs chantiers de logements dans ce quartier de notre ville.

Toujours modeste, courtois et à l'écoute, il a apporté au CSSM ses précieuses compétences en architecture. Il est, notamment, beaucoup intervenu pour le CSSM sur les choix à opérer pour de grandes opérations à Meudon-la-Forêt (Espace Robert-Doisneau, Pointe de Trivaux). Il nous donnait également ses avis toujours pertinents sur les modifications du PLU de Meudon. Nous avons de très bons contacts avec lui et il répondait avec gentillesse et précision à nos questions. Il a aussi écrit plusieurs articles dans notre bulletin (numéros 88 et 128) et participait régulièrement aux journées "Forêt propre".

Nous le regrettons tous.

Yves Terrien

## Meudonnais et ... comblés

Comme le dit si justement notre maire dans son éditorial du n° 196 de *Chloroville* : « Meudon ne cesse de s'imposer comme une ville attractive et dynamique », et nous autres Meudonnais, attachés à notre ville, apprécions qu'il y fasse bon vivre et nous félicitons de toutes les sollicitudes dont nous sommes l'objet : nous sommes des Meudonnais heureux, enviés et comblés.

*Gratias agamus aedilia nostra !*

J'écris ces lignes au moment où une menace se profile et je n'ose y croire : nos carrières, nos chères carrières millénaires, qui ont traversé les siècles et qui sont un de nos trésors, seraient menacées de disparaître par l'effet d'un comblement accepté, voire proposé par nos élus, pour satisfaire à je ne sais quelle lubie due à une prétendue nécessité sécuritaire. C'est un comble !

Meudonnais comblés, réveillez-vous !

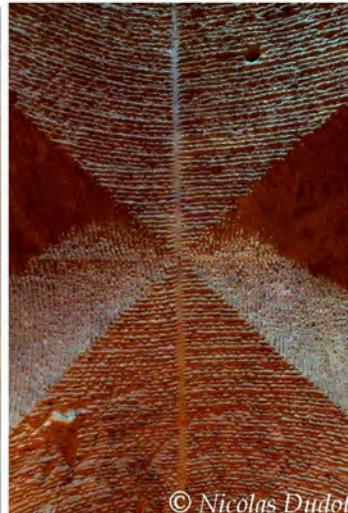
Sauvons nos carrières et nous serons comblés ... de bonheur et de gratitude envers les sauveurs de notre patrimoine.

Honoré de Meudon<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> alias de Bernard Chemin

## Quelques galeries des carrières Arnaudet bientôt comblées ou inaccessibles ?



### Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

CSSM, 6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

Site web : [www.sauvegardesitemeudon.com](http://www.sauvegardesitemeudon.com)

Courriel : [sites.meudon@wanadoo.fr](mailto:sites.meudon@wanadoo.fr)

Directeur de la publication : Christian Mitjavile

Responsable de la rédaction : Nicole Meyer-Vernet

Impression : PRD

Dépôt légal : octobre 2022 - N° ISSN 1147-1476